

# PA10.1 - Plan des clôtures

Modificatif n°1

Reçu le :  
**03 JAN. 2024**  
Mairie d'Apremont (85)

Reçu au sein du service ADS  
en date du  
**09 JAN. 2024**



6, rue Le Corbusier-Z.I. Les Plesses  
85180 LE CHATEAU D'OLONNE  
BP 11850  
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Maître d'ouvrage

Paysagiste concepteur

Lorraine DONDAINAS

**GEOUEST**

26, rue Jacques Yves Cousteau - BP 50352  
85009 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél. : 02 51 37 27 30 - Fax: 02 51 46 05 43  
contact@geouest.fr  
N° Siret: 480 365 956 00014



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352  
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

Géomètre - Expert



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Commune de **APREMONT**

Lotissement à usage principal d'habitation

" Le Châtelet "

Vu pour être Annexé  
à mon arrêté en date du

13 FEV. 2024



## LÉGENDE CLÔTURE

- Absence de clôture à privilégier  
Sinon mur plein de 0,80m possiblement doublé par une haie de 1,20m de hauteur
- Grillage rigide de couleur verte et poteaux de même couleur d'une hauteur de 1,80m doublé ou non d'une haie vive d'une hauteur maximale de 2,00m. Possibilité d'insérer des lames de couleur verte ou bois dans le grillage. Les soubassements ou tout autre élément maçonné sera interdit sur les lots 8 à 15, 23 à 26 et le fonds des lots 3 à 5 et 16 à 18.
- Grillage rigide de couleur verte et poteaux de même couleur d'une hauteur de 1,80m obligatoirement doublé d'une haie vive d'une hauteur maximale de 2,00m. Possibilité d'insérer des lames des couleur verte ou bois dans le grillage.
- Clôture libre d'une hauteur de 1,80m maximum (sauf clôtures interdites définies au règlement)
- Portillon autorisé d'une hauteur de 1,80m maximum (position indicative)

### Nota :

- La position des clôtures par rapport aux constructions est donnée à titre indicatif, elle devra être ajustée sur chaque lot selon les projets individuels.
- Les constructions correspondent à des hypothèses d'implantations, elles sont données à titre indicatif.

